



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-095 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA .

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Subvention exceptionnelle au Rigodon

Rapporteur : Alyne Motte

EXPOSE : L'association le RIGODON est un accueil de jour pour des personnes en difficultés matérielles, psychiques, physiques, de jeunes en difficulté et ou en recherche d'intégration sociale, de personnes isolées, de personnes âgées. Le RIGODON propose un espace sécurisé, convivial où se nouent des relations sociales. L'accueil se déroule de 9h à 17h, 5 jours par semaine autour de petits déjeuners, déjeuners (participation minimale de 2€), d'activités diverses (jeux de société, ateliers de création, temps de parole, sorties culturelles ou récréatives) pour favoriser le lien social et se sentir citoyen à part entière. Des manifestations ou participations à la vie locale sont organisées : « brocante des couturières », galerie temporaire d'œuvres artistiques, Foire de la St Martin, interventions et actions en milieu scolaire (bol de riz à Notre-Dame des Victoires ; la soupe des chefs avec le Lions club).

Le RIGODON est intégré au collectif des associations solidaires et participe au Réveillon solidaire annuel.

Le RIGODON a obtenu une subvention de 9 500 € pour 2019 lors du Conseil Municipal du 27 mars 2019.

... / ...

Afin de pouvoir réaliser un projet d'amélioration de l'organisation pour de meilleures conditions d'accueil des usagers et de travail pour les salariés, le RIGODON sollicite tous ses partenaires financiers (DDCS, Département, CIAS, Ville de Voiron).

Les moyens humains se composent des bénévoles et de 3 salariés à temps plein (travailleur social, cuisinier, aide cuisinier). Le travailleur social part en retraite en 2019.

Au regard de l'augmentation constante de la demande, des repas, des diverses activités menées et de la complexité des problématiques des personnes, accueillies, l'association envisage de séparer les missions d'accueil, d'accompagnement, d'écoute, d'animations de celles de gestion des stocks, de caisse et administratives.

La création d'un poste d'agent administratif à mi-temps est pour cet objectif envisagé.

Le Bureau des Adjointes du 27 mars 2019 a donné un avis favorable pour une subvention de 3000€ à titre exceptionnel.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission des Finances et Administration générale du 1^{er} juillet 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,




Julien POLAT